

La Com conne de la com-com

En juillet de l'année dernière, intitulé avec originalité "Journal Intercommunal de Forterre à Val d'Yonne n°1", quatre pages dont la présentation ferait passer un tract de supermarché pour Vogue magazine, donnaient l'occasion à Luc Jacquet (Président) de signer un mot du Président absent de tout contenu hormis qu'à la rentrée "les crèches ouvrent leurs portent" (*sic*) et soulignant que les nouvelles activités périscolaires seraient



source de perturbations logistiques et financières.

La page 2 se voyait occupée par la présentation des commissions, chacune placée sous la

CONTROLE PAR LES CITOYENS DE LA GESTION DE LA COLLECTIVITE

Dans une République décentralisée, les citoyens doivent être de véritables acteurs de la démocratie locale. Nous préconisons un partenariat citoyens-élus, pour évaluer les politiques publiques, en amont et en aval des décisions. Il s'agit d'élargir et de renforcer le rôle des commissions consultatives de service public en leur donnant un pouvoir délibératif. Elles deviendraient ainsi de véritables commissions d'arbitrage et d'évaluation. Le contrôle des associations subventionnées pourra leur être également confié. Dans ces commissions, les personnalités qualifiées seront désignées de façon pluraliste et non pas uniquement par le Président de la collectivité territoriale. Ces commissions auront le pouvoir d'exiger de la collectivité la réalisation d'un audit externe (...)

Extrait du chapitre 6 de la charte des collectivités locales proposée par l'association ANTICOR

GESTION DES DENIERS PUBLICS TRANSPARENTE ET RIGOUREUSE

Les élus doivent servir et non se servir.

La gestion de l'argent public doit se faire de façon exemplaire, dans l'intérêt général et non pas à des fins partisans ou personnelles.

Les budgets annuels doivent être lisibles par l'ensemble des citoyens, grâce à des outils comprenant des ratios de gestion simples, fiables et comparatifs. En effet, les différents postes du budget doivent aisément pouvoir être comparés à ceux des collectivités de taille et d'environnement similaires, comme à ceux des années précédentes.

L'ensemble du budget et du compte administratif annuel doit être accessible par internet, afin que les citoyens qui le souhaitent puissent en prendre connaissance.

Extrait du chapitre 9 de la charte des collectivités locales proposée par l'association ANTICOR

577 candidats ont signé la charte pour les municipales 2014 dont 40 élus maires.
www.anticor.org

responsabilité d'un vice-président, à savoir : développement économique, environnement et cadre de vie, petite enfance, jeunesse, finances et... (on ne rit pas) : tourisme, culture et communication ! Les pages 3 et 4 étant consacrées aux programmes des centres de loisirs, au calendrier des Estivades et aux horaires de déchetteries.

Fin février 2015, la population, haletant d'impatience, recevait huit pages à nouveau intitulées "Journal Intercommunal de Forterre à Val d'Yonne" mais cette fois-ci sans numérotation ni date. Un louable effort cosmétique permettait de ne pas tout à fait le confondre avec les habituelles publicités qui encombrant nos boîtes aux lettres.

Luc Jacquet n'oubliait pas d'y présenter les vœux (mieux vaut tard...) de la Communauté et de souligner à quel point les nouvelles activités périscolaires devaient fédérer l'ensemble du territoire, que "pour être riche en contenu, il faut apporter de la matière" (*sic*) et qu'il appelait les associations sportives et culturelles à proposer leur service (*re-sic*).

Outre un articulet purement formel sur les ...

... territoires à énergie positive (Tepos) dont fait partie le Pays de Puisaye-Forterre, un rappel lui-même purement formel consacré au Scot (Schéma de Cohérence territoriale) évoquait le dit Pays correctement intitulé Pays de Puisaye-Forterre-Val d'Yonne, nouvelle appellation de l'ancienne émanation du Syndicat de pays et du conseil de développement (dissous au 1^{er} janvier 2014) dont la mission tourisme a pris fin au 31 décembre 2014.

Ce qui n'empêche pas un "article" signé Jean Michel Rigault (Maire de Druyes-les-belles-Fontaines et Vice Président chargé... du tourisme, de la culture et de la communication -si, si !) de citer la commission Tourisme-Culture et Communication du Pays de Puisaye-Forterre-Val d'Yonne...La dernière de couverture n'oubliait pas de proposer (sur moins d'une demi-page et pour cause...) "les manifestations du premier semestre 2015" en annonçant quelques événements parcellaires de quatre communes sur les dix-neuf qui composent la Communauté au mépris des nombreuses associations du territoire actives et avides de visibilité...

Ajoutons que la seule présence significative en ligne de la dite communauté est un onglet figurant sur le site web de Coulanges-sur-Yonne et preuve sera faite d'une absence de communication qui explose le cadre de la maladresse pour atteindre un seuil d'indigence rarement atteint même pour le citoyen le moins exigeant. A moins que l'opacité soit une manière de gouvernance.

Pour éviter la langue de plomb utilisée dans les opuscules pré-cités, la fusion des deux anciennes communautés de communes a abouti à un ratage complet, laissant la partie "Val d'Yonne" totalement à l'écart de l'intercommunalité, elle-même vouée à rester lettre morte en attendant la prochaine fusion de 2016, de l'aveu même de plusieurs élus concernés (voir "Du Rififi à la Com-Com").

Lionel Deschamps.

Du Rififi à la Com-Com Forterre-Val d'Yonne

Rappelons en préambule, que les délégués communautaires des communes de moins de 1 000 habitants ne sont pas élus mais désignés par leur conseil municipal, dans l'ordre du tableau. Par conséquent, pas un(e) seul(e) des représentant(e)s siégeant à Molesmes n'est issu(e) du suffrage universel pour cette représentation.

Envoyé le 15 février 2015, un courrier signé Maurice Bramoullé a été adressé à l'ensemble des maires de l'ex-Communauté de Communes du Pays de Coulanges-sur-Yonne dont il a été Président jusqu'à la fusion avec la Forterre au 1^{er} janvier 2014.

Courrier par lequel il annonce la suspension de la participation de la commune de Crain à la Communauté de Communes Forterre/Val d'Yonne (délibération du conseil du 6 février 2015).

Une information relayée ou non par les destinataires à leurs conseils et leurs populations respectifs qui fait suite à la démission de Jacques Vigier, maire de Pousseaux de son rôle de délégué communautaire en date du 8 décembre 2014. (Pousseaux est représenté par Jacques Dupont)

Il utile de préciser que Maurice Bramoullé a pratiqué la politique de la chaise vide depuis l'installation du nouveau conseil communautaire, Crain étant jusque là représenté par son premier adjoint Jean-Claude Lardry, de même que Bruno de la Gravière, maire de Merry-sur-Yonne, absent des débats, représenté par sa première adjointe Françoise Pigneur qui continue à siéger.

Au delà des incontournables affaire d'ego, il convient de relever les motifs annoncés par les différents "frondeurs".

ANNEXION PURE ET SIMPLE

Dix élu(e)s de Pousseaux (sur onze, une absence) mettent en cause "des prises de décisions du conseil communautaire sur des informations tronquées, voire mensongères", "des discriminations en fonction de l'ancienne appartenance à l'une ou l'autre des communautés de communes", "le sort inadmis-

sible et honteux fait à deux membres du personnel de l'ancienne Communauté de Communes du Pays de Coulanges-sur-Yonne" et enfin "regrettent qu'il n'y ait pas eu fusion mais annexion pure et simple".

ECHEC AVERE

Dix élus de Crain (sur onze, une abstention par méconnaissance du dossier) "se solidarisent pleinement avec leur maire quant à son analyse et le constat d'échec avéré de la fusion"

BASSIN DE VIE

La commune de Merry-sur-Yonne se tourne résolument vers l'Avalonnais en fonction du critère prépondérant du bassin de vie "naturel", argument mis en avant par Crain (logiquement amené à réfléchir en direction des Vaux-d'Yonne, comme Pousseaux)

EXCEDENT BUDGETAIRE

Des rumeurs persistantes ont incriminé une gestion approximative des comptes communautaires de la Communauté de communes de Coulanges-sur-Yonne. Un mystère comptable non élucidé portant sur un excédent de 433 611,94 euros tel qu'indiqué par les résultats du compte administratif arrêtés au 31 décembre 2013. A noter l'excédent de la communauté de Forterre affichant à la même date une somme de 203 527, 07 euros soit 32% du "pot commun", rapporté à la population (60% du nouveau territoire) et 68 % pour l'ancien pays de Coulanges-sur-Yonne (40% de la population).

Avis aux citoyens férus de chiffres pour démêler cet écheveau...